



Les objectifs de développement durable : un défi pour la Normandie

Les États membres de l'ONU ont adopté un programme baptisé Agenda 2030 qui fixe au niveau mondial des objectifs balayant tous les aspects du développement durable. À son échelle, la Normandie, région industrielle et agricole de premier plan, est confrontée aux retombées de ses activités sur l'environnement. En témoignant notamment le fort niveau d'émission de gaz à effet de serre et l'artificialisation des sols. Si la qualité des eaux côtières normandes est plutôt bonne, ce n'est pas le cas de celle des plans d'eau et des estuaires. Socialement, la situation financière des habitants est assez homogène, avec moins de disparités de revenus et de personnes sous le seuil de pauvreté qu'au niveau national. Cependant, moins qualifiés qu'ailleurs, les jeunes Normands peinent à s'insérer sur le marché du travail. Les conditions sanitaires des Normands sont peu favorables, avec une espérance de vie plus faible et une carence en médecins.

Nabil Mouchit, Bruno Mura, Pauline Roger (Insee), Virginie Le Belleguic (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Dreal Normandie), Nadine Tournaille, Delphine Baudry (Région Normandie), Anne-Sophie De Besses (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, ANBDD)

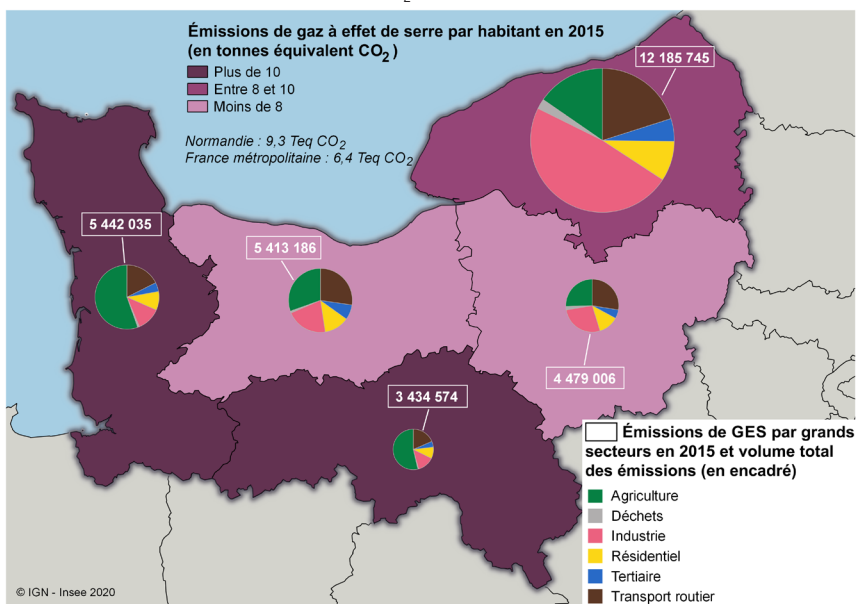
Fin 2015, les États membres de l'ONU ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030 (*encadré 1*). Au travers d'une sélection d'indicateurs (*chiffres détaillés*), cette étude dresse un premier état de la situation de la Normandie au regard de cinq grands enjeux regroupant l'ensemble de ces ODD.

Enjeu 1 (ODD 9 et 13) - Lutter contre le changement climatique : des émissions de gaz à effet de serre importantes

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'activité économique et humaine est un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique. En Normandie, l'intensité des émissions est conséquente. Rapportées à sa population, elles représentent 9,3 tonnes équivalent CO₂ par résident normand contre 6,4 en France métropolitaine.

1 Une prédominance des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine agricole à l'ouest et industrielle à l'est

Volume des émissions de GES (en Teq. CO₂), répartition par grands secteurs (en %) et taux d'émission par habitant en 2015 (en Teq. CO₂ par hab)



Source : Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN) – ATMO Normandie – Biomasse Normandie (méthode inventaire)

La répartition par secteur d'activité des émissions de GES reflète les spécificités des territoires (figure 1). Ainsi, l'industrie et l'agriculture très présentes dans la région sont les deux secteurs les plus émetteurs de GES (un peu plus de 30 % chacun). En Seine-Maritime, en lien avec l'axe Seine, l'industrie représente même près de la moitié des émissions de GES (48 %) et l'activité agricole plus de la moitié dans la Manche et l'Orne, soit une part bien plus importante que dans les autres départements normands. Les transports routiers comptent pour 22 % des émissions normandes de GES. Alors que le nombre de navettes domicile-travail est en baisse depuis peu, le recours à l'automobile augmente encore légèrement (+1 % en cinq ans) et celui aux transports « doux » (marche, vélo, transports en commun) est un peu plus faible en Normandie qu'en France de province (21 % contre 22 %). Par ailleurs, le transport de marchandises au sein de la région s'effectue presque exclusivement par la route (plus de 95 % du fret interne à la région) tandis que celui par voie fluviale ou ferrée entre régions est très proche du niveau observé en France de province (20 % du tonnage transporté).

Enjeu 2 (ODD 6, 14 et 15) - Préserver la biodiversité, les milieux naturels et leurs ressources : une part élevée de surface toujours en herbe

La Normandie se distingue par une artificialisation (définitions) importante de son territoire (11 % de sa surface contre 9 % en France de province selon l'enquête Teruti-Lucas, au 4^e rang des régions métropolitaines. Depuis 2006, les sols artificialisés progressent, essentiellement aux dépens des terres agricoles. Malgré cette déprise agricole, la Normandie est la région française où la part des sols agricoles est la plus forte (69 %). De ce fait, la Normandie est peu boisée : presque deux fois moins qu'au niveau national (17 % contre 31 %). La part des surfaces toujours en herbe (définitions), favorables à la biodiversité des exploitations agricoles, est nettement plus importante (21 %) que dans les autres régions (14 % en France de province). La Normandie arrive même en tête à cet égard avec Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté (22 %).

Les eaux souterraines regroupent l'ensemble des réserves d'eau stockées dans le sous-sol. Le niveau de ces réserves, qualifié d'état quantitatif (définitions), est bon en Normandie pour 97 % des points de relevés, contre 90 % en France métropolitaine. En revanche, leur état chimique n'est pas bon pour 60 % d'entre-elles (31 % au niveau national). L'état écologique des masses d'eau de surface normandes (figure 2) est aussi globalement peu satisfaisant : seulement 43 % des points de relevés pour ces eaux sont en bon ou très bon état écologique, un niveau très proche de celui des eaux métropolitaines (44 %). Si

Encadré 1 : Les Objectifs de Développement Durable

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et leurs 169 cibles ont été adoptés par les 193 États membres de l'ONU en septembre 2015. Ils traduisent « l'Agenda 2030 » qui donne une trajectoire universelle pour que notre société progresse vers un monde durable où le développement de l'individu est assuré dans la limite des ressources planétaires. Par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définis en 2000, l'approche des ODD est plus universelle. En effet, les ODD s'appliquent à tous les pays mais concernent aussi tous les humains ou collectivités (locales, entrepreneuriales, associatives, etc.). Ces ODD portent sur l'ensemble des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) et donnent une place importante à la lutte contre les inégalités. Ils rendent le concept de développement durable plus opérationnel en donnant un cadre et en garantissant le suivi des progrès dans ce domaine. Les États doivent rendre compte régulièrement de leur niveau d'avancement au regard de ces ODD.

L'Agenda 2030 a fait l'objet d'une feuille de route nationale, cadre structurant de la mise en œuvre du développement durable en France à l'horizon 2030. 98 indicateurs nationaux ont été sélectionnés par l'Insee pour assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD. Ces indicateurs nationaux ne sont pas tous déclinables à un niveau local. Certaines problématiques ne sont



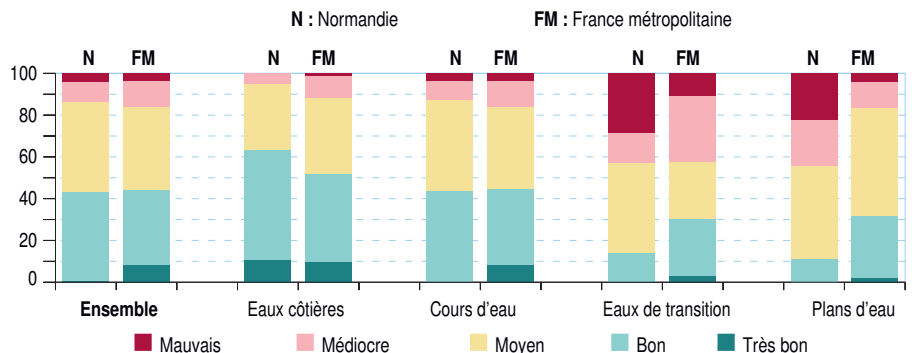
ainsi pas abordées dans le cadre de cette étude car il n'est pas possible, à ce jour, de mobiliser des indicateurs spécifiques au niveau régional.

En Normandie, la Dreal, la Région, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) et l'Insee ont, dans le cadre de ce partenariat, sélectionné une cinquantaine d'indicateurs disponibles au niveau régional et pouvant être actualisés régulièrement afin de pouvoir suivre la réalisation de ces ODD sur le territoire normand. Cette batterie d'indicateurs, disponibles dans la partie « chiffres détaillés » de cette étude, est accessible à l'ensemble des acteurs locaux.

L'étude et le tableau de données seront également publiés sur la plateforme www.cnodd.fr, outil participatif et interactif de la CNODD (encadré 2).

2 Des plans d'eau et des eaux de transition à l'état écologique souvent médiocre ou mauvais en Normandie

État écologique des eaux de surface de Normandie et de France métropolitaine en 2015



Source : Agences de l'eau - délégations de bassin, Rapportage directive - cadre sur l'eau

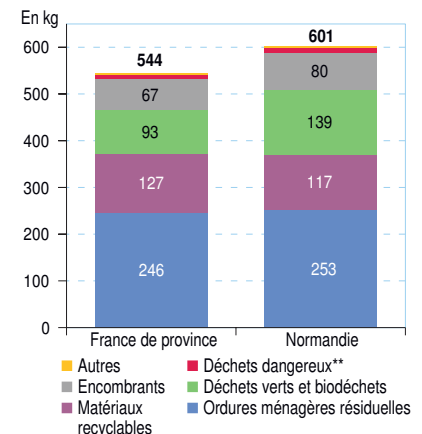
l'état écologique des masses d'eau de surface côtières est plutôt bon (63 % en bon ou très bon état), c'est le cas de 44 % des cours d'eau et de seulement 14 % des eaux de transition (définitions), dont l'estuaire de la Seine, et de 11 % des plans d'eau.

Enjeu 3 (ODD 2, 7, 11 et 12) - Promouvoir des modes de production et de consommation responsables : une surproduction individuelle de déchets ménagers par les résidents normands

Les Normands produisent près de 600 kg par an de déchets ménagers et assimilés (DMA), environ 60 kg de plus qu'un résident de province (figure 3) ; les déchets verts participent pour 80 % à cet excédent. La part des matériaux recyclables augmente lentement mais régulièrement et est passée de 16 % en 2005 à 20 % en 2017. Par ailleurs, la Normandie

3 20 % de matériaux recyclables dans les déchets ménagers des Normands

Production de déchets ménagers et assimilés* (en kg par habitant en 2017)



* Hors déblais et gravats ** yc déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Source : Agence de la transition écologique - ADEME, enquête Collecte

à un taux de valorisation des déchets de 46 %, dans la moyenne de province, qui est aussi en constante progression depuis 2005.

La consommation d'énergie par habitant en Normandie se situe à un niveau élevé (3^e rang des régions) avec 2,6 kilotonnes équivalent pétrole par habitant, en raison notamment de la place de l'industrie dans la région. De plus, avec trois centrales nucléaires sur son territoire, la part des énergies renouvelables dans l'électricité consommée (9 %) est faible, deux à trois fois moins qu'en France métropolitaine (22 %). En Normandie, 17 % des ménages (environ 235 000) sont en situation de vulnérabilité énergétique, c'est à dire consacrent une part importante de leur budget aux dépenses d'énergie, une proportion proche de celle observée en France de province (16 %). Les travaux de rénovation favorisent les économies d'énergie. Entre 2016 et 2018, plus de 4 000 logements sociaux par an ont ainsi été rénovés. Le parc social est d'ailleurs conséquent en Normandie (3^e rang des régions avec 900 logements sociaux pour 10 000 habitants).

L'agriculture biologique est en progression depuis 1995 et en plein essor depuis 2008 en Normandie même si sa part dans la surface agricole utile des exploitations est encore modeste : 4,8 % contre 7,6 % en France de province.

Enjeu 4 (ODD 1, 5, 16 et 17) - Encourager la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et les territoires : un niveau de vie peu élevé mais une pauvreté contenue

Avec 20 600 euros, la Normandie est la 10^e région pour son niveau de vie médian (valeur du niveau de vie qui partage la

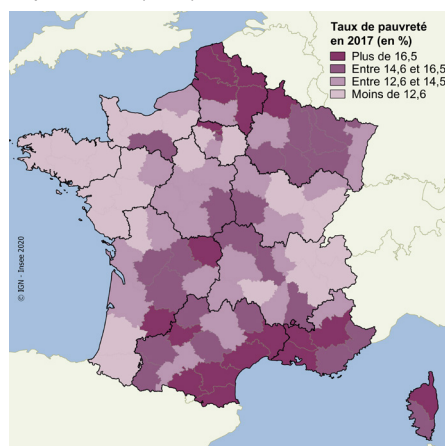
population en deux parties égales). Malgré ce niveau relativement bas, la région est un peu moins touchée par la pauvreté (figure 4) : 13,4 % des Normands vivent en-dessous du seuil de pauvreté (définitions) contre 14,5 % en France métropolitaine. L'effet redistributif est par ailleurs important en Normandie ; elle se situe au 3^e rang des régions métropolitaines pour la part des prestations sociales dans les revenus disponibles (6 %). Les disparités de revenus sont aussi moins prononcées : le rapport interdécile (entre le seuil de revenus des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus modestes) est de 3,0 contre 3,4 en France métropolitaine. Même si les inégalités de revenus homme-femme tendent lentement à s'amoinrir, des écarts importants subsistent au sein de certaines catégories socioprofessionnelles (employés et professions intermédiaires). Ces inégalités s'accroissent aussi avec l'âge, conséquence d'un effet générationnel.

Environ un Normand de moins de 18 ans sur dix (soit près de 80 000) vit dans une famille sans actif occupé, ce qui positionne la région au 8^e rang des régions métropolitaines pour cet indicateur de précarité, à un niveau très proche de celui observé en France de province.

Reflète d'une certaine implication dans la vie citoyenne, les Normands se déplacent un peu plus pour aller voter que dans d'autres régions. La Normandie possède ainsi le 3^e plus faible taux d'abstention systématique aux élections (12,2 % contre 13,4 % en France métropolitaine). En outre, assurer à tous l'accès à la justice fait partie des objectifs de l'agenda 2030 ; à cet égard les Normands ont plus difficilement accès aux services d'un avocat avec seulement 43 avocats pour 100 000 habitants (61 en France de province).

4 Une pauvreté moins forte en Normandie, à part en Seine-Maritime et dans l'Orne

Taux de pauvreté (définitions) à l'échelle des départements (en %)



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier Localisé Social et Fiscal 2017

Enjeu 5 (ODD 3, 4, 8 et 10) - Garantir l'épanouissement de tous les êtres humains : une situation sanitaire moins favorable

Les Normands, hommes ou femmes, sont plus exposés à la mortalité prématurée (définitions) que dans les autres régions (à l'exception des Hauts-de-France), avec un taux de décès de 2,2 ‰ (figure 5). Les hommes sont particulièrement concernés. Ils sont ainsi plus souvent victimes de tumeurs dans la région. Certains comportements à risques peuvent expliquer cette surmortalité. Par exemple, le taux de décès par suicide chez les hommes est nettement plus élevé en Normandie qu'au niveau métropolitain (25 pour 100 000 contre 19 ; source : Inserm-CépiDc). Facteur

Encadré 2 : Quelques exemples de dispositifs État-Région mis en place pour atteindre les objectifs de Développement Durable en Normandie

La **CNODD (Communauté Normande des Objectifs de Développement Durable)** est un collectif de travail ouvert à tous, organismes publics ou privés ainsi qu'à toute personne, quel que soit son âge. Sa finalité est de contribuer à l'atteinte des ODD en Normandie. La plateforme de la CNODD a pour rôle de sensibiliser les Normands aux ODD et à l'Agenda 2030, de leur faire découvrir la mise en œuvre des ODD grâce à une carte des actions, de valoriser, promouvoir des initiatives, des événements en faveur du développement durable et d'inciter au développement de nouveaux partenariats.

Pour anticiper et s'adapter au changement climatique, le **ROL (Réseau d'Observation du Littoral)** de Normandie et des Hauts-de-France, fondé par les Régions Normandie, Hauts-de-France et le Conservatoire du Littoral, s'attache à identifier, coordonner, diffuser et valoriser la connaissance scientifique et technique sur la thématique littorale (dynamique côtière, risques naturels, biodiversité comme marqueur des changements côtiers). Ce réseau interrégional fournit aux élus et aux acteurs du littoral des clefs de compréhension au travers de ses outils afin d'éclairer leur prise de décision sur la gestion du trait de côte. Le réseau a été créé en 2011. Afin de pérenniser l'action souhaitée par les Régions Normandie, Hauts-de-France, l'État et le Conservatoire du littoral, le GIP (groupement d'intérêt public) Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France a été créé le 1^{er} avril 2020.

L'**Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)** a été mise en place pour satisfaire trois objectifs : identifier, connaître et faire connaître, évaluer les connaissances, les données, les acteurs, les territoires, les initiatives et projets en matière de biodiversité et de développement durable ; répondre aux enjeux en Normandie grâce à la concertation, la mise en cohérence, la coordination, l'animation et la mobilisation des réseaux d'acteurs spécifiques ; encourager l'innovation territoriale en s'appuyant sur les travaux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La **plateforme collaborative NECI (Normandie Economie Circulaire)**, créée par la Région, l'État et l'Ademe, a pour objectifs de favoriser et d'accompagner les dynamiques de production et de consommation responsables concernant l'approvisionnement durable l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité (la vente d'un bien est remplacée par la vente de l'usage du bien), la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage.

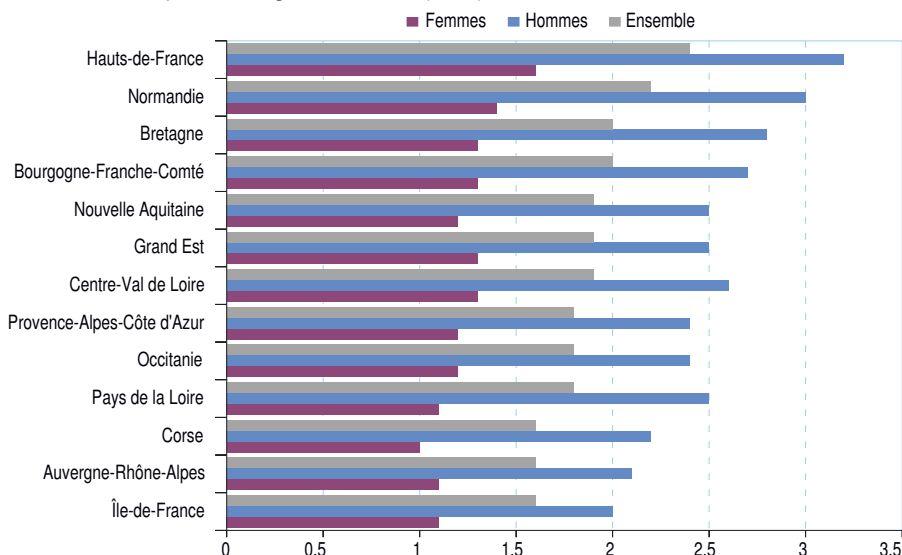
Un **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)** a été signé entre l'État et la Région. Destiné à la formation des personnes en recherche d'emploi sur la période 2019-2022, le PRIC se déclinera en une trentaine d'actions spécifiques comme par exemple le lancement d'un Appel à Projets Formations Qualifiantes afin d'encourager l'expérimentation de méthodes pédagogiques innovantes et adaptées à certains publics (seniors, « décrocheurs », publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.).

aggravant, en termes de prévention et de santé, la Normandie est peu pourvue en médecins, avec 141 médecins généralistes et 148 spécialistes pour 100 000 habitants, contre respectivement 155 et 172 en France de province ; seule la région Centre Val-de-Loire est plus mal lotie. L'Eure est même le département métropolitain le moins doté en médecins, généralistes (96) ou spécialistes (71).

La participation des Normands au marché du travail est dans la moyenne de province avec un taux d'emploi de 63 % (*définitions*). L'écart entre les femmes et les hommes est un peu moins prononcé que dans l'ensemble de la France de province (- 5,4 points contre - 6,2). L'insertion sociale des jeunes Normands est plus difficile. Un quart des 18-25 ans est ainsi hors du circuit scolaire et sans emploi, situation qui tend à se dégrader depuis 2010 (+ 3 points). Parmi les 20-24 ans non scolarisés, 18 % sont sans diplôme, ni formation qualifiante (taux dans la moyenne nationale). D'autre part, le niveau de qualification des 25-34 ans est plutôt faible : seulement 36 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme du supérieur, soit le taux le plus bas des régions métropolitaines. ■

5 Une surmortalité prématurée significative en Normandie

Taux de mortalité prématurée général en 2018 (en ‰)



Sources : Inserm, CépiDc – Insee

Définitions

État quantitatif d'une eau souterraine : il est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource et que l'alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes est garantie.

Sols artificialisés : sols bâtis clos (immeuble, maison, local commercial, usine, bâtiments agricoles, etc.) ou couverts (halle, quai de gare, hangar, serre), sols revêtus (route, voie ferrée, parking, chemin forestier, etc.), sols artificialisés non bâtis (carrière, décharge, chantier, terrain vague, espace vert urbain, équipement sportif ou de loisirs, sols enherbés artificialisés, etc.).

Surface toujours en herbe : surfaces agricoles de prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans.

Eaux de transition : eaux de surface situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce.

Taux de mortalité prématurée : nombre de décès, au cours de l'année considérée, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans de la même année.

Taux de pauvreté : le taux de pauvreté monétaire mesure la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, défini conventionnellement à 60 % du niveau de vie médian. Le seuil de pauvreté s'élève en 2017 à 1 041 euros par mois.

Taux d'emploi : nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi rapporté à la population totale des personnes âgées de 15 à 64 ans.

Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable sur le site insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>
- L'économie française, édition 2019, Dossier « La France et les objectifs de développement durable », *Insee Références*, juin 2019
- Comte S. et Pouliquen E. (Dreal), Delamare J. et Follin J. (Insee), « Les indicateurs du développement durable - une diversité d'enjeux dans les territoires haut-normands », *Aval* n°139, décembre 2013
- Lanson-Duranceau M. (Insee), Belvezet J-P., (Dreal), Leconte B. (Conseil régional), « Le développement durable en Basse-Normandie », *Cent pour Cent Basse-Normandie* n° 233, octobre 2012

